UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Le Président



Moroni, le 14.07.2025

DECRET N°25 - 072 /PR

Portant nomination du Général de l'Université des Comores

LE PRESIDENT DE L'UNION

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018;
- l'ordonnance N°03-008/PR du 08 septembre 2003 portant création de l'Université des Comores :
- VU le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et mission des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par les décrets N°11-139/PR du 12 juillet 2011 et N°16-102/PR du 14 juin 2016 ;
- VU la loi N°23-020/AU du 27 novembre 2023 modifiant et complétant la loi N°14-024/AU du 14 juin 2014, portant orientation et organisation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, promulguée par le décret N°23-133/PR du 15 décembre 2023;
- VU le décret N°24-058/PR du 11 mai 2024 portant nouveaux Statuts de l'Université des Comores;
- VU le décret N°25-027/PR du 14 avril 2025, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores.

DECRETE

ARTICLE 1er: Monsieur MOUIGNI HAMZA SAID ISSIMAILA est nommé Secrétaire Général de l'Université des Comores.

ARTICLE 2: Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

AZALI Assouman